

INIT. PRÉS.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la session extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le MERCREDI, vingt-sixième jour du mois d'octobre deux mille seize (26 octobre 2016), à SEIZE HEURES TRENTE MINUTES (16 H 30)**, à laquelle sont présents:

**Monsieur René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières (par conférence téléphonique)

**Monsieur Michel Angers**, Représentant de la Ville de Shawinigan (par conférence téléphonique)

**Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux (par conférence téléphonique)

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac (par conférence téléphonique)

**Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé (par conférence téléphonique)

**Monsieur Guy Simon**, Représentant de la MRC des Chenaux (par conférence téléphonique)

### QUORUM

**Formant quorum**, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-10-4627

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation de signature d'une demande de modification du certificat d'autorisation du 20 décembre 2011 liée aux normes de rejets à l'effluent du LET de Saint-Étienne-des-Grès
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2016-10-4628**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE  
MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION DU  
20 DÉCEMBRE 2011 LIÉE AUX NORMES DE REJETS À  
L'EFFLUENT DU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Daniel Pépin, à signer une demande de modification du certificat d'autorisation du 20 décembre 2011 liée aux normes de rejets à l'effluent du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Daniel Pépin, à signer tous documents afférents à cettedite demande.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2016-10-4629**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à seize heures trente-trois minutes (16 h 33).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**